

7. Bobenrieh



Arrivée courrier le
07 AVR. 2022
GPSEA

Direction des transports, de la voirie et des déplacements
Service Transports et Etudes Générales
Affaire suivie par : Chloé PERICHON
Courriel : chloe.perichon@valdemarne.fr;
Tél. : 01 49 56 58 51
DTVD/STEG-2022-42
Elise N° 22-004920-A

Monsieur Laurent CATHALA
Président de l'Etablissement
Public Territorial
Grand Paris Sud Est Avenir
Europarc
14, rue le Corbusier
94046 CRETEIL Cedex

Créteil, le 24 AVR. 2022

Monsieur le Président, *Chloé Laurent*,

Par courrier du 12 janvier vous souhaitez recueillir mon avis sur le Plan Local de Mobilités arrêté par le conseil de territoire de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA).

Vous trouverez donc en pièce jointe mon courrier d'avis datant du 27 décembre qui faisait suite au comité de pilotage du 21 octobre 2021 et que je complète par les éléments qui suivent.

Le Département a été associé à l'élaboration du programme d'actions du Plan Local de Mobilité depuis février 2019. Celui-ci doit permettre d'améliorer les déplacements sur le territoire et de favoriser le report modal. Cette vision des enjeux est partagée par le Département et portée dans le cadre de notre Plan de Déplacement du Val-de-Marne.

Sur le sujet du flux des poids-lourds, je vous propose que les territoires voisins de GPSEA soient associés afin de mettre en place une réflexion commune qui permettrait de définir les routes accessibles aux poids-lourds.

Concernant les déplacements en vélos, les mesures ne mentionnent que brièvement le RER Vélo en tant que « fuseau RER V en projet ». La Région ayant approuvé le tracé des itinéraires Grande Couronne et « A4 », il conviendrait de le faire apparaître plus clairement dans le schéma, notamment avec une nouvelle légende et un tracé plus précis. De même, il serait important d'évoquer l'adoption, en juillet 2021, du Plan Vélo Métropolitain par la Métropole du Grand Paris.

De manière générale, le Plan Local de Mobilité fixe des objectifs à atteindre sur chaque thématique de transport en identifiant un certain nombre d'actions à mener et d'opérations à réaliser sur lesquelles, le Département est identifié comme potentiel financeur ou maître d'ouvrage.

Je rappelle qu'au regard de nos engagements budgétaires sur l'ensemble de notre territoire, il conviendra de définir ensemble une priorisation des actions à mettre en œuvre en fonction des possibilités d'investissements. A cet effet, le développement d'expérimentations pourra par ailleurs être proposé pour mener à bien ou tester la mise en place de certaines actions.

Pour tout courrier :

Monsieur le Président du Conseil départemental du Val-de-Marne
Hôtel du département
Direction des transports, de la voirie et des déplacements - [nom du service]
94054 - Créteil Cedex

Enfin, il serait souhaitable que soit précisée les modalités de suivi de la mise en œuvre du PLM : indicateurs, recueil de données, comités de suivis.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes salutations distinguées.

Bien à toi,

Le Président du Conseil départemental,

Olivier CAPITANIO

Olivier CAPITANIO

Pôle Aménagement Déplacement Emploi Et Cohésion
Territoriale
Direction des Transports, de la Voirie et des Déplacements
Service Transports et Etudes Générales
Affaire suivie par : Gwenaelle Touquet
Courriel : gwenaelle.touquet@valdemarne.fr
Tél. : 01 49 56 53 12
DTVD/STEG n°2021 - 116

Monsieur Laurent CATHALA
Président de l'Etablissement
Public Territorial
Grand Paris Sud Est Avenir
Europarc
14, rue le Corbusier
94046 CRETEIL CEDEX

Créteil le, 27 octobre 2021

Objet : Avis du Département sur le Plan Local de Mobilité de GPSEA

Monsieur le Président,

Le Plan Local de Mobilité (PLM) de Grand Paris Est Avenir a été présenté à l'ensemble des partenaires et collectivités concernées en comité de pilotage du 21 octobre dernier. Vous trouverez ci-dessous notre avis sur les éléments présentés.

Le Département a été associé à l'élaboration du programme d'actions du Plan Local de Mobilité depuis février 2019. Celui-ci doit permettre d'améliorer les déplacements sur le territoire et de favoriser le report modal ; une vision et des enjeux partagés par le Département et portés à travers notre Plan de Déplacement du Val-de-Marne.

La volonté de hiérarchiser le réseau viaire et de mettre en œuvre sa pacification rejoint celle du Département de faire de son espace public un espace à vivre, d'aller au-delà des normes, pour un véritable confort des usagers en travaillant à l'accessibilité de l'ensemble de la chaîne de déplacement. Il serait cependant souhaitable d'approfondir la réflexion plus en lien avec les territoires voisins et avec le Département sur la définition de cette hiérarchisation, et sur les continuités d'itinéraires tant en véhicules légers que poids lourds.

L'objectif d'affirmer la pratique des modes actifs en développant le stationnement, les aménagements de voirie, le jalonnement, la pacification de la voirie rejoint les objectifs départementaux. Cependant, la question de la perméabilité du tissu urbain pour les piétons pourrait être plus développée et les prescriptions du CEREMA mieux prises en compte sur les espaces où le nombre de piétons est important avec par exemple des largeurs de trottoir de 2,5 mètres.

Le PLM a pour objectif de rendre les transports en commun plus attractifs en résorbant les points durs de circulation et en développant l'offre existante. Sur le sujet de l'identification des points durs sur lesquels des études doivent être réalisées, il conviendra de travailler en lien avec le Département sur leur programmation avec des priorités à échelonner dans le temps.

Concernant la gestion du stationnement sur voirie, l'objectif étant notamment d'aller vers une réappropriation de ces espaces pour d'autres usages ; le Département est prêt à travailler avec vous sur cette question, notamment sur la mise en place de votre Plan d'Actions pour les Mobilités Actives.

Sur le sujet du transport et de la livraison des marchandises, il serait important de pouvoir travailler sur le développement du report modal et l'organisation des flux poids-lourds. Nous pourrions également porter des actions concernant la valorisation du recours aux plateformes multimodales sur le territoire pour être encore plus efficace dans ce domaine.

Je rejoins les objectifs de l'action de « communiquer, sensibiliser, observer ». En tant que l'un des principaux employeurs du territoire, nous avons engagé un plan de mobilité de l'administration et nous solliciterons le territoire pour réaliser des actions spécifiques. Nous souhaitons également engager, en partenariat avec le Collectif Vélo Ile-de-France, un travail de diagnostic et de propositions pour développer la pratique du vélo des collégiens du Plateau Briard.

De manière générale, le Plan Local de Mobilité fixe des objectifs à atteindre sur chaque thématique de transport en identifiant et listant un certain nombre d'actions à mener et d'opérations à réaliser sur lesquelles, le Département est identifié comme potentiel financeur et/ou maître d'ouvrage.

Au regard de nos engagements budgétaires sur l'ensemble de notre territoire, il conviendra de pouvoir définir ensemble une priorisation des actions à mettre en œuvre en fonction des budgets dégagés. A cet effet, le développement d'expérimentations pourra par ailleurs être proposé pour mener à bien ou tester la mise en place de certaines actions.

Enfin, il serait souhaitable que soit précisée la manière dont vont être mises en place les modalités de suivi de la mise en œuvre du PLM : indicateurs, recueil de données, comités de suivis.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du Conseil départemental

Bon à toi,

Olivier Capitanio

Olivier CAPITANIO